PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue lundi 5 octobre 2026 à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère :	Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Richard-David Giguère
	Frédéric Lussier
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- ORDRE DU JOUR

2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 181-10-26

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation de l'ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

4. Période de questions

5. Assemblée publique de consultation

5.1 Dérogation mineure pour les propriétés au 632 et 634 rue Audette, visant l'autorisation de construire 2 remises jumelées

6. Finances

6.1 Acceptation des comptes

7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

8. Loisirs – Information des représentants du CCL

9. Administration

9.1 Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, Jolicoeur, Avocats

9.2 Résolution d'appui – Déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus

9.3 Cartes Visa Affaires – Modification des limites de crédit et des détenteurs de carte

9.4 Réparation d'une fissure dans la fondation de l'immeuble situé au 772, rue Principale – Octroi du mandat

10. Sécurité publique

10.1 Entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe – Prolongation d'une année – autorisation

11. Transport routier

11.1 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte # 2

11.2 Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2026-2027

12. Hygiène du milieu

12.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

12.2 Réparation de borne incendie – Mandat à la compagnie Test Tech inc.

13. Urbanisme

13.1 Projet d'agrandissement du périmètre urbain à des fins de développement résidentiel – Avis d'intention à la MRC des Maskoutains

13.2 Demande de dérogation mineure visant la marge de recul latérale des bâtiments accessoires projetés au 632 et 634, rue Audette (lots 6 683 652 et 6 683 653) – Décision suite aux recommandations du CCU

14. Loisirs et culture

14.1 Construction de deux terrains de tennis – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte final # 6

14.2 Entretien de la forêt nourricière – Mandat

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 341-26 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 1 000 000$

16. Règlements

17. Divers

18. Période de questions

19. Dépôt de la correspondance

20. Levée de l'assemblée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 182-10-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, tel que rédigé.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'avis public du 21 septembre 2026, les informations sont données relativement au dossier suivant :

5.1 Dérogation mineure pour les propriétés au 632 et 634 rue Audette, visant l'autorisation de construire 2 remises jumelées

6- FINANCES

6.1 ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 183-10-26

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2600091	D	Blanchette Valérie	11 séances d'activité physiques	1 375,00 $
C2600092	R	Chatigny Eva	Arbitre - versement tournoi	105,00 $
C2600093	R	Morin Étienne	Arbitre - versement 1	138,00 $
C260097	D	Allegion Canada Access Inc.	Réparation porte automatique	2 391,18 $
C2600097	D	Allegion Canada Access Inc	Réparation porte halte-vélo	340,33 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Éclairage public août 2026	1 381,84 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Terrain Loisirs 16-6/17-08-2026	517,09 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Pav des Loisirs 16-06/17-08-2026	1 064,73 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Dek hockey 16-6/17-8-2026	1 347,75 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Lampadaire Lépine 16-6/17-8-26	22,50 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Pist cycl Gaut 17-6/18-2026	72,00 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Halte-vélo 17-6/18-8-2026	49,92 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Terrain de tennis 17-6/18-8-26	221,84 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Synagri 21-7/20-8-2026	2 123,71 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Pist cycl Érable 18-6/19-8-26	8,95 $
L2600114	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 23-7/22-8-2026	120,88 $
L2600117	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS prov août 2026	25 696,74 $
L2600118	I	Agence des douanes et du revenu	DAS fédéral août 2026	8 343,37 $
L2600119	I	Retraite Québec	RREM Élus - Août 2026	951,96 $
L2600120	I	Desjardins Sécurité financière	REER employés - Août 2026	3 475,65 $
L2600121	I	Desjardins Sécurité financière	Assur coll - sept 2026	5 184,73 $
L2600126	D	Services de cartes Desjardins	Relevé visa août 2026	453,32 $
L2600127	I	Global Payments Direct Inc	Frais mensuels sept 2026	38,67 $
L2600128	R	Location pavillon loisirs	Frais location	300,00 $
L2600129	I	Bell Mobilite Inc.	Cellulaires Voirie 2026-09	180,44 $
L2600130	I	Cogeco Connexion Inc.	Internet 15-09 au 14-10-2026	409,18 $
L2600131	I	Hydro-Québec	Synagri 21-8/20-9-2026	2 023,86 $
L2600132	I	It Cloud Solutions	Licence BU-BD 2-9/1-10-2026	165,12 $
L2600133	I	Télébec	Ligne fixe 10-09 au 9-10-2026	98,82 $
P2600484	R	9304-3123 Québec Inc.	Activités bar à crème glacé	544,98 $
P2600485	D	Deschenes Francois	Ménages Pav 18-20-22/08	360,00 $
P2600486	D	Garda World	Frais annuels 2025 garage	467,03 $
P2600487	R	Paysagiste Proland	Installer filets baseball	2 012,06 $
P2600488	R	Schreyer Camille	Arbitre - versement tournoi	500,00 $
P2600489	R	Schreyer Emma	Arbitre - versement tournoi	159,00 $
P2600490	R	Landry Guylaine	Remb. Installation septique	25 000,00 $
P2600491	R	Lavoie Jean-François	Remb. Installation septique	25 000,00 $
P2600519	D	Bayard Sabrina	Agendas 2027	154,39 $
P2600520	D	Bechette Alek	Entretien des terrains sportif	99,60 $
P2600521	D	Centre de Rénovation A.L. (2023) Inc.	Coupe-froids et serrure Pavillon	946,93 $
P2600522	R	Croco Promo Divertissement	Module de jeux Fête rentrée	6 276,47 $
P2600523	D	Deschenes Francois	Cirage de planchers Pavillon	720,00 $
P2600524	D	Garda World	Étangs aérés 09-2026/09-2027	357,34 $
P2600525	D	Gaudreau Marie-Soleil	Bonbons pour Halloween	401,50 $
P2600526	R	Lussier Daniel	Animation fête de la rentrée	1 149,75 $
P2600527	R	Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Fête de la rentrée 2 de 2	2 299,50 $
P2600528	D	Senez-Nadeau Maxime	Papeterie pour garage municipal	32,93 $
P2600529	R	Shink Audrey	2 maquilleuses fête rentrée	555,00 $

P2600530	D	Rocheleau Karine	Frais de déplacement	78,60	$
P2600531	D	Deschenes Francois	Remb de fourniture pour ménages	682,29	$
P2600532	R	Beaudry Naomie	Fête de la rentrée	67,38	$
P2600533	R	Michon Aurelie	Fête de la rentrée	69,13	$
P2600534	R	Palardy Lilianne	Fête de la rentrée	57,75	$
P2600535	D	Caro & Compagnie	Boites à lunch réunion conseil	229,95	$
P2600536	R	P. Carriere Elodye	Fête de la rentrée	69,13	$
P2600537	R	Benoit Elliott	Fête de la rentrée	53,95	$
P2600538	R	Cartier Maélie	Fête de la rentrée	65,63	$
P2600539	R	Coté Alice	Fête de la rentrée	57,00	$
P2600540	R	Gauvin Lily-Rose	Fête de la rentrée	49,80	$
P2600541	R	Martel Kellyane	Fête de la rentrée	49,80	$
P2600542	R	Meunier Nellie	Fête de la rentrée	49,80	$
P2600543	R	Piché Lorie-Ann	Fête de la rentrée	59,25	$
P2600544	R	Arpin Louise	Hébergement Congrès des élus	3 025,21	$
P2600545	R	Lafreniere Myriam	Hébergement Congrès des élus	2 073,49	$
P2600546	D	Accès Info Enr.	Configuration du compte M365	111,53	$
P2600547	D	Antonio Moreau (1984) Ltée	Lampe frontale pour voirie	112,75	$
P2600548	I	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Contrat sept pour eaux usées	3 442,35	$
P2600549	R	Chapiteaux Maska Inc. (Les)	Location chapiteau fête rentrée	2 012,06	$
P2600550	D	Club Piscine Saint-Hyacinthe	Chlore liquide eau potable	52,53	$
P2600551	D	Construction S.R.B.	Sciage bordure 772 Principale	359,16	$
P2600552	D	Deschenes Francois	Ménages Pavillon 15-18-20/09	360,00	$
P2600553	R	Entreprises Bourget Inc.	Abat-poussière	428,12	$
P2600554	D	Excavation Luc Beauregard Inc.	Chantier Bonh. à eau Salvail S	1 050,08	$
P2600555	R	Grenke Credit-Bail Québec Inc.	Location copieur 1-10 au 31-12	472,55	$
P2600556	D	Linde Canada Inc.	Location bouteilles gaz 08-26	69,93	$
P2600557	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon Ing - Ponceaux GR & ChB-Et	12 571,51	$
P2600558	D	Paquin Richard	Signaleur	375,00	$
P2600559	R	Roy Jean-François	Congrès AGFMQ 2026	198,00	$
P2600560	R	Excavation M. Leclerc	Décompte 2 Réfect. de ponceaux	328 450,42	$
P2600561	R	Excavation MCBM	Décompte 1 Projet Bouvier	164 518,48	$
				646 961,69	**$**

Salaires versés en septembre 2026 : **44 693,89 $**

I : Incompressible
D : Délégation
R : Résolution

COMPTES À PAYER

Agiska Coopérative	Achats divers de quincaillerie	335,13	$
Antonio Moreau (1984) Ltée	Crédit	88,97	$
BB Moteur	Entretien génératrice Honda	225,20	$
Buropro Citation	Copies de sept 2026	211,91	$
Équipements Harjo Inc.	Réparation laveuse à pression	778,19	$
Eurofins Environex	Analyses d'eau usée	1 113,59	$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Pierre 0-3/4	161,70	$
Garda World	Surveill alarme Synagri 09-10	4 213,61	$
Gestion Alain Guillemette Inc	Achats pour garage et loisirs	507,26	$
Gestion TCS Inc.	Hébergement lignes IP	286,70	$

Groupe Maska Inc.	Achats divers pour le garage	600,65	$
Impressions KLM	Journal municipal sept 2026	1 641,56	$
JLD-Laguë	Roues pour #21-502	97,75	$
M.R.C. des Maskoutains	Équilibration rôle 2027-29 1/2	31 121,62	$
Pavages Maska Inc.	Asphalte	1 671,30	$
Québec Domotique	Batterie pour antennes wifi	2 296,05	$
Regie Int. d'Acton et des Maskoutains	Enlèv. trsp et élim rés. dom.	24 022,53	$
Tetra Tech Qi Inc	Étude faisabilité jeux d'eau	6 205,79	$
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Hon jurid au 31-08-2026	3 586,65	$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cons d'eau 5-03 au 14-09-2026	25 984,20	$
Ville de Saint-Hyacinthe	Poussière à ligne terrains	549,33	$
		105 699,69	$

MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2026

Taxes et droits de mutations	468 818,04	$
Permis émis	1 415,00	$
Inscriptions loisirs & culture	3 524,81	$
Inscriptions camp de jour	1 004,96	$
Location Pavillon & terrain	815,00	$
Location gymnase - Centre Synagri	6 950,74	$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	2 303,03	$
Intérêts compte chèques et compte avantage - septembre 2026	5 809,95	$
Redevance 9-1-1	1 223,75	$
Loyer bureau de poste - Septembre	300,00	$
Subvention St-Jean-Baptiste - SSJB Richelieu/Yamaska	572,00	$
Revenu Québec - Remboursement TPS /TVQ – Octobre 2025	18 521,41	$
Revenu Québec - Remboursement TPS /TVQ – Août 2026	26 147,54	$
Régie inter Acton et Maskoutains - Remboursement TPS/TVQ	2 189,81	$
	539 596,04	**$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2026 pour un montant total 646 961,69 $;

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2026, au montant total de 44 693,89 $;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2026, au montant total de 105 699,69 $;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2026, au montant de 539 596,04 $.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2026 :

- Adoption du plan d'action 2027;
- Dépôt du plan de communication 2027;
- Adoption du budget 2027.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le président du CCL, Monsieur Frédéric Lussier et Monsieur le conseiller Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Prochaine activité : Halloween le samedi 31 octobre de 16h à 20h;
- Date du prochain CCL : jeudi le 8 octobre.

9- ADMINISTRATION

9.1 SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, JOLICOEUR, AVOCATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 184-10-26

Attendu que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de La Présentation une offre de services professionnels pour l'année 2027;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de La Présentation;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, conformément aux termes de l'offre de services présentée pour l'année 2027;

D'autoriser également le greffier-trésorier adjoint et l'inspectrice en bâtiments à recourir, avec l'autorisation préalable de la directrice générale, aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., conformément aux termes de l'offre de services présentée pour l'année 2027;

De prévoir, aux prévisions budgétaires de l'année 2027, les sommes requises pour couvrir ces dépenses.

9.2 RÉSOLUTION D'APPUI – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À LA CIVILITÉ ET CONDAMNATION DE L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS
RÉSOLUTION NUMÉRO 185-10-26

Considérant que la démocratie repose sur le débat d'idées, le respect mutuel ainsi que la libre expression de toutes et de tous;

Considérant que les élus et le personnel administratif de la Ville de Saint-Pie ont récemment fait l'objet de menaces, de harcèlement et d'actes de vandalisme dans l'exercice de leurs fonctions publiques;

Considérant que de tels agissements entravent de façon inacceptable l'exercice des fonctions démocratiques et administratives de ces personnes et portent atteinte à leur intégrité psychologique ainsi qu'à leur sécurité;

Il est proposé par Richard David Giguère
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

DE CONDAMNER fermement toute forme de violence verbale, d'intimidation, de harcèlement, de vandalisme ainsi que toute menace, qu'elle soit physique ou numérique, dirigée contre les élus et le personnel administratif des municipalités du territoire et de la MRC des Maskoutains;

D'OFFRIR son soutien officiel, solidaire et indéfectible au conseil municipal et au personnel administratif de la Ville de Saint-Pie à l'égard des actes dont ils ont été victimes;

DE S'ENGAGER à maintenir un climat d'échange sain, sécuritaire et respectueux lors de toutes les séances publiques ainsi que sur les plateformes officielles de la MRC;

D'INVITER la population et les organisations du territoire à participer activement aux débats démocratiques tout en faisant preuve de civilité, de respect et de discernement dans leurs interventions;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Saint-Pie, aux municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

9.3 CARTES VISA AFFAIRES – MODIFICATION DES LIMITES DE CRÉDIT ET DES DÉTENTEURS DE CARTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 186-10-26

Considérant qu'il y a lieu de permettre à certains employés municipaux de détenir une carte de crédit afin d'effectuer des achats dans le cadre de leurs fonctions;

Considérant qu'il y a également lieu de revoir les limites de crédit des cartes déjà autorisées;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De modifier à 2 500 $ la limite de la carte de crédit de Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs, les dépenses effectuées avec cette carte devant être approuvées par la directrice générale;

D'autoriser Maxime Nadeau, responsable des travaux publics, à obtenir une carte Visa Affaires assortie d'une limite de crédit de 5 000 $, sous la supervision de la directrice générale;

De modifier à 7 000 $ la limite de crédit de la carte détenue par Josiane Marchand, directrice générale;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, tous les documents requis par Desjardins Entreprises afin de donner effet à la présente résolution.

9.4 RÉPARATION D'UNE FISSURE DANS LA FONDATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 772, RUE PRINCIPALE – OCTROI DU MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 187-10-26

Considérant qu'une fissure a été constatée dans la fondation de l'immeuble municipal situé au 772, rue Principale et qu'il y a lieu de procéder à sa réparation;

Considérant que des demandes de soumission ont été transmises à trois entrepreneurs pour l'exécution de ces travaux;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission dans le délai prévu;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de M.G. Mains d'expert inc., au montant de 7 803,76 $, taxes applicables incluses, et de lui octroyer le mandat pour la réparation de la fissure dans la fondation de l'immeuble situé au 772, rue Principale, conformément aux modalités de ladite soumission;

De pourvoir au paiement de cette dépense à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE – PROLONGATION D'UNE ANNÉE – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 188-10-26

Considérant que la Municipalité de La Présentation est partie à une entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que des discussions sont actuellement en cours concernant la restructuration du Service de sécurité incendie ainsi que le renouvellement des ententes de desserte;

Considérant que le plan d'action présenté par le Service de sécurité incendie prévoit la prolongation de l'entente actuelle pour une période d'une année, afin de permettre la poursuite des travaux entourant la restructuration du Service et la préparation d'une entente à plus long terme;

Considérant que cette prolongation permettra d'assurer la continuité des services de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de La Présentation pendant cette période de transition;

Considérant que les parties souhaitent profiter du renouvellement de l'entente pour l'année 2027 afin d'entreprendre rapidement les démarches nécessaires au renouvellement de l'entente de délégation de compétence pour une période à long terme d'au moins 25 ans, dans le but d'assurer une stabilité et une prévisibilité à long terme pour l'ensemble des parties;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation autorise la prolongation, pour une période d'une (1) année, de l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe, selon les modalités convenues entre les parties;

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LA RUE BOUVIER – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 2
RÉSOLUTION NUMÉRO 189-10-26

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 334-26 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 mai 2026;

Considérant le décompte progressif numéro 2 présenté par Excavation Mc.B.M. et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Richard David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif numéro 2 et d'autoriser le paiement à Excavation Mc.B.M. de la somme de 511 097,31 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et de séparation des égouts sur la rue Bouvier, sous réserve de la réception des quittances des sous-traitants de l'entrepreneur.

11.2 ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027
RÉSOLUTION NUMÉRO 190-10-26

Considérant que nous devons faire l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Les Carrières St-Dominique Ltée pour l'achat de l'abrasif ;

Considérant les deux soumissions reçues pour le transport de l'abrasif;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le personnel de la Municipalité à procéder, selon les besoins, à l'achat d'abrasif (pierre tamisée 0-5 mm) auprès de Les Carrières St-Dominique Ltée, au prix de 18,67 $ la tonne métrique, ce prix comprenant les frais liés à la conformité environnementale et les redevances municipales, et de mandater Excavation M. Leclerc pour en assurer le transport, au prix de 7,00 $ la tonne métrique;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
RÉSOLUTION NUMÉRO 191-10-26

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2027 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Richard David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvés par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2027, et montrant des revenus de 16 484 000 $, des dépenses 16 836 000 $, des investissements de 7 000 $ et des affectations de (359 000) $;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

12.2 RÉPARATION DE BORNE INCENDIE – MANDAT À LA COMPAGNIE TEST TECH INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 192-10-26

Considérant le rapport d'inspection des bornes incendie identifiant les réparations requises;

Considérant les offres de services soumises par Test Tech inc. pour la réparation de six bornes incendie;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De mandater Test Tech inc. pour effectuer la réparation de six bornes incendie, pour un montant de 5 754,63 $, taxes applicables en sus, conformément aux offres de services soumises;

D'autoriser le paiement des factures correspondantes après l'achèvement des travaux, sur présentation de pièces justificatives conformes.

13- URBANISME

13.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – AVIS D'INTENTION À LA MRC DES MASKOUTAINS RÉSOLUTION NUMÉRO 193-10-26

Considérant que la Municipalité de La Présentation travaille avec des promoteurs à l'élaboration d'un projet de développement résidentiel nécessitant un agrandissement du périmètre urbain;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessitera l'agrandissement du périmètre urbain et qu'une demande d'exclusion sera présentée parallèlement à une demande d'inclusion, conformément au cadre légal applicable;

Considérant que ce projet nécessitera également une modification du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la Municipalité souhaite informer dès maintenant la MRC des Maskoutains de sa démarche afin de favoriser la coordination des travaux préparatoires et l'analyse éventuelle du dossier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Richard David Giguère
Et résolu à l'unanimité

1. D'informer la MRC des Maskoutains que la Municipalité de La Présentation travaille actuellement à un projet de demande d'inclusion et d'exclusion visant à permettre l'agrandissement du périmètre urbain dans le cadre d'un développement résidentiel;
2. D'aviser la MRC des Maskoutains qu'une demande formelle lui sera transmise ultérieurement afin de modifier son schéma d'aménagement et de développement en conséquence;
3. De solliciter le soutien et la collaboration de la MRC des Maskoutains.

13.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA MARGE DE RECUL LATÉRALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES PROJETÉS AU 632 ET 634, RUE AUDETTE (LOTS 6 683 652 ET 6 683 653) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 194-10-26

Le Comité doit se prononcer sur une demande de dérogation mineure concernant l'implantation de 2 remises jumelées sur les lots 6 683 652 et 6 683 653, localisé au 632 et 634, rue Audette ;

Considérant que les bâtiments accessoires projetés auront un mur commun, donc une marge de recul latérale nulle ;

Considérant que l'article 14.2.3 du règlement d'urbanisme prévoit qu'une marge de recul latérale minimale de 1 mètre doit être respectée pour l'implantation d'un bâtiment accessoire ;

Considérant que la demande ne portera pas préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que l'application du règlement porte un sérieux préjudice au demandeur ;

Considérant les recommandations partagées du CCU en date du 29 septembre 2026;

Ont voté pour : Richard-David Giguère, Frédéric Lussier, Rosaire Phaneuf, Myriam La Frenière, Jean Provost
A voté contre : Georges-Étienne Bernard
Et résolu à la majorité

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction de 2 remises jumelées sur les lots 6 683 652 et 6 683 653, localisés au 632 et 634, rue Audette ;

14- LOISIRS ET CULTURE

14.1 CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE FINAL # 6 RÉSOLUTION NUMÉRO 195-10-26

Considérant que la Municipalité a donné le contrat pour la construction de deux terrains de tennis à Excavation Jean-Claude Lizotte inc. par la résolution numéro 88-04-23;

Considérant que l'entrepreneur dépose la demande de paiement final numéro 6 pour les travaux réalisés;

Considérant que suite à l'analyse de la demande de paiement numéro 6, Philippe P. Lavallée, surveillant de chantier chez Conception paysage recommande l'acceptation de la demande de paiement final numéro 6;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte final numéro 6 au montant de 15 655,29 $ taxes incluses à Excavation Jean-Claude Lizotte inc. pour les travaux de construction de deux terrains de tennis.

14.2 ENTRETIEN DE LA FORÊT NOURRICIÈRE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 196-10-26

Considérant que la Municipalité de La Présentation souhaite assurer l'entretien et la pérennité de la forêt nourricière située sur le terrain des loisirs;

Considérant l'offre de services déposer par le Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement maskoutain (CCCPEM) pour l'entretien de la forêt nourricière;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

Que le Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement maskoutain (CCCPEM) effectue l'entretien de la forêt nourricière à l'automne 2026, conformément à l'offre de services déposée en septembre 2026, pour un montant total de 440 $;

Que la dépense soit autorisée et imputée au poste budgétaire approprié.

15- AVIS DE MOTION

15.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-26 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 1 000 000$

Avis de motion est par les présentes donné par Richard David Giguère, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 341-26 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 1 000 000 $ s*era présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 341-26 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 1 000 000 $* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

16- RÈGLEMENTS

17- DIVERS

Aucun point a ajouté.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

19- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour du comité administratif du 22 septembre 2026
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif du 25 août 2026
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 septembre 2026
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Résolution numéro 26-490 – Déclaration d'engagement à la civilité et au respect
MUNICIPALITÉ SAINTE-MADELEINE – Résolution numéro 2026-08-112 – Appui à une demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels de priorité 3
MUNICIPALITÉ SAINTE-MADELEINE – Résolution numéro 2026-08-113 – Appui de la Municipalité à la semaine de la sécurité ferroviaire
MUNICIPALITÉ SAINTE-MADELEINE – Résolution numéro2026-09-126 – Déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus – Appui
POSTE CANADA – Changement des heures de services – Bureau de poste La Présentation

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 197-10-26

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h12.

_____	_____
Louise Arpin	Josiane Marchand
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière